



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHES MARITIMES

ACCORD DE LIBRE ECHANGE MAROC-ETATS-UNIS D'AMERIQUE

« LICENCE D'IMPORTATION »

**DES VIANDES BOVINES DE HAUTE QUALITE CONCERNANT LES CATEGORIES
« PRIME » OU « CHOICE » SELON LES NORMES DU DEPARTEMENT DE
L'AGRICULTURE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (USDA)**

Considérant la demande d'une « licence d'importation » des viandes bovines de haute qualité concernant les catégories « prime » ou « choice » selon les normes du Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique(USDA), présentée en date du par :

Monsieur(1).....

La Société,(1).....

RC.....

Centre RC.....

Adresse :.....

Téléphone :Fax.....E-mail.....

Compte tenu de la « déclaration sur l'honneur » présentée par l'intéressé ;

Suite à l'évaluation de l'Etat sanitaire et hygiénique des locaux d'entreposage des viandes importées ;

Compte tenu de la capacité d'entreposage dont dispose le demandeur qui est de.....kg

Sous réserve de la présentation à l'inspecteur vétérinaire aux postes frontières du certificat d'exportation de l'USDA attestant la qualité requise des viandes ;

Le Directeur de l'Elevage, atteste que :

Monsieur(1).....

La Société(1).....

RC.....

Centre RC.....

Est éligible pour procéder à l'importation desdites viandes destinées à n'être livrées qu'aux hôtels 4 et 5 étoiles et restaurants classés figurant sur la liste établie officiellement par le Département chargé du Tourisme.

La présente « licence » est valable du.....au.....

Fait à..... le.....

Signature et cachet officiel